Amendements Lille Verte - 22/39 - Projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin - Avis du Conseil Municipal de Lille.

Amendement n°1

Page n°1 : Après la fin de la deuxième puce se terminant par « *dans le cadre de son intermodalité* », ajouter les puces suivantes :

- L'engagement du gouvernement de supprimer les liaisons aériennes intérieures en cas d'alternative ferroviaire à moins de 2h30,
- L'objectif de zéro artificialisation nette des sols inscrite dans le Plan Biodiversité de 2018
- Les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) de réduire les niveaux sonores produits par le trafic aérien à moins de 45 dB Lden de jour, et 40 dB Lnight de nuit. Une exposition à un niveau sonore supérieur à ces valeurs est associée à des effets néfastes sur la santé,
- 1 700 décès prématuré s par an sur la métropole lilloise à cause de la pollution de l'air d'après une étude de Santé Publique France réalisée en 2016 et mise à jour en 2019,
- Les décisions prises dans le cadre de l'accord de Paris sur la limitation de la hausse des gaz à effet de serre, dont le transport aérien est responsable à hauteur de 7,3%,
- Le plan climat air énergie territorial métropolitain (PCAET) approuvé en février 2021 qui fixe comme objectifs, la réduction de 45 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030 et la neutralité carbone en 2050,
- La déclaration d'urgence climatique adoptée par le conseil municipal de Lille en 2019.

Amendement n°2

Page n°1 : Remplacer le paragraphe commençant par « *D'un point de vue plus local* », par le texte ci-dessous :

« La modernisation et l'extension de l'aéroport de Lille - Lesquin telle que proposée n'a pas tenu compte de la concertation lancée en 2020, qui a mis en lumière les inquiétudes légitimes des très nombreux riverains concernés :

- les nuisances sonores dues au trafic routier et aérien, déjà supérieures aux recommandations de l'OMS et en actuelle augmentation, qui détériorent la qualité de vie des populations riveraines. A cet égard, l'accroissement du trafic aérien induit par ce projet de modernisation est un danger pour la santé environnementale des habitants.

- l'artificialisation des sols, à travers les extensions de l'aérogare et des parkings pour 17 hectares ainsi que les potentiels 40 000 mètres carrés de bureaux et d'hôtels, aujourd'hui gelés mais qui ne manqueront pas de ressurgir d'ici quelques années si le projet est mis en œuvre. »

Amendement n°3

Page n°2 : Remplacer le deuxième paragraphe par le texte suivant :

« Ce projet est en contradiction avec l'absolue nécessité de préserver la biodiversité existante, limiter au maximum l'artificialisation des sols, contradictoire avec la nécessité de maintenir voire d'augmenter les surfaces perméables, et de favoriser les activités agricoles et de loisirs verts de proximité. »

Amendement n°4

Page n°2 : Après le deuxième paragraphe modifié par l'amendement précédent, ajouter :

« Il est également générateur de nouvelles nuisances et risques pour la santé des riverains et habitants impactés par les couloirs de navigation, nuisances avec des impacts multiples sur la santé, dont le renforcement d'une mortalité prématurée.

Enfin, cette proposition de doublement du trafic de l'aéroport de Lille - Lesquin est incompatible avec les engagements climatiques pris par la France et en incohérence avec le plan climat air énergie territorial métropolitain (PCAET). Il s'agit d'un projet climaticide, à contresens des enjeux environnementaux, sociaux et sanitaires de notre époque. »

Amendement n°5

Page n°2 : Après le paragraphe commençant par « *Pour l'ensemble de ces raisons* », ajouter :

« Le Conseil Municipal de Lille demande à l'opérateur et aux administrateurs du SMALIM d'engager, en lieu et place du projet présenté, d'établir :

• un projet de sécurisation des installations existantes, sans artificialisation supplémentaire;

• un Plan de Gêne Sonore associé à un objectif d'atteinte des recommandations de l'OMS en matière de nuisances sonores, avec l'interdiction totale des vols entre 23h et 6h du matin ;

• une stratégie de suppression des liaisons substituables en moins de 4h30 en train ;

• une stratégie de réduction de ses émissions de polluants et de CO2 portant sur l'ensemble des activités de l'aéroport de Lille-Lesquin, ainsi que celles des compagnies, avec pour objectif la neutralité carbone à 2050 et la définition d'objectifs intermédiaires. »